

Date et heure de dépôt : ..... Campus SCASC : .....

## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

### STAGES DE VOILE AUX ÎLES DU FRIOUL – 6/12 ANS

#### PAGE À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

#### RAPPEL

Il est désormais nécessaire d'actualiser / de créer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement **en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>**.

**Seuls les dossiers remis COMPLETS sont pris en compte.**

Les enfants n'ayant pas bénéficié de stage/séjour depuis l'été 2023 sont prioritaires.

Seul le mail de confirmation envoyé par le SCASC rend l'inscription définitive.

#### Pièces à fournir :

- Attestation de **Responsabilité Civile** (mention « extrascolaire » ou « vie privée » obligatoire), dont la date de validité couvre la période du stage.
- Bulletin d'inscription SCASC.**
- Fiche d'inscription et fiche sanitaire** de Léo Lagrange (Photographies de l'enfant et copie des vaccinations obligatoires) (p. 3-4).
- Attestation d'aisance aquatique** (p. 5) – Peut être remise le jour du départ.
- Chèque d'adhésion** à l'ordre de VLL FRIOUL : 10 € (par famille).
- Paiement (cocher le ou les mode.s de paiement choisi.s) :**
  - Carte bancaire** (paiement en ligne en 1 ou 3 fois)
  - Chèque** bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université (possibilité acompte/solde, cf. conditions générales).
  - Chèques-Vacances** (cf. p. 5 et 6 : Conditions Générales).  
**Maximum 90% du paiement.** Vous devez remettre ces chèques lors du dépôt du dossier à votre SCASC de rattachement, et les libeller au crayon à papier au nom de VLL FRIOUL.

**TAUX DE SUBVENTION :** ..... %

**PRIX :** ..... €

**STAGES DE VOILE POUR LES 6/12 ANS – ILE  
RATONNEAU – ARCHIPEL DU FRIOUL – MARSEILLE 7<sup>EME</sup>**

**BULLETIN D'INSCRIPTION SCASC**

**Date(s) au choix : possibilité 1 ou 2 semaines – merci de cocher la/les case(s) ci-dessous**

Du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024

Du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024

**Lieu de départ : Marseille – Vieux-Port**

**PARTICIPANT**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

**PARENT : H**  **F**

Nom d'usage..... Prénom : .....

Père  Mère  Tuteur légal

Nom, prénom, courriel et téléphone du responsable légal de l'enfant, si différent du demandeur:

.....

**CONJOINT.E/COMPAGNON (COMPAGNE)**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

**Nom, prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence :**

.....

Tél. dom : ..... Travail : ..... Mobile : .....

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné.e, nom et prénom du demandeur.se :

.....

**Certifie :**

- que la demande concerne un enfant qui est à **ma charge fiscale** ;
- l'exactitude des renseignements ainsi que l'authenticité des pièces justificatives fournies ;

**Accepte :**

Les conditions générales, ainsi que les conditions d'annulation disponibles ci-dessous, dans le catalogue enfance et sur l'Intranet (<https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/partir-en-vacances>)

**Autorise/n'autorise pas :**

L'organisateur et le SCASC à utiliser, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films de mon enfant pour les usages suivants :

1/Publications nationales et régionales :  oui  non

2/Publications sur le blog ou la page Web uniquement pour la durée du séjour/stage :  oui  non

3/Publications destinées à des fins commerciales :  oui  non

4/Publications AMU en interne (Intranet, affiches internes) :  oui  non

Fait à ....., le ..... Signature précédée de « Lu et approuvé »

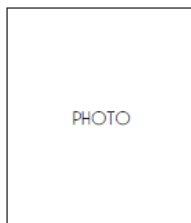
## DOSSIER D'INSCRIPTION

Séjour : .....

Du ..... au ..... 201 .....

Au départ de: .....

*(Voir la liste des départs de chaque séjour sur le catalogue)*



Nom du Jeune : .....

Prénom : .....

Filles  Garçon

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Classe fréquentée : .....

CADRE RESERVÉ à Léo Lagrange
N° Adhérent
N° Séjour
N° Dossier
N° Facture

### COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX

Père Nom : ..... Prénom : .....

Tuteur Adresse : .....

E-mail .....@..... Tél: .....

Profession : ..... Tél travail : .....

Mère Nom : ..... Prénom : .....

Tuteur Adresse : .....

E-mail .....@..... Tél: .....

Profession : ..... Tél travail : .....

Précisez si autre adresse durant le séjour : .....

..... Tél: ..... Portable : .....

L'enfant bénéficie-t-il d'une mesure éducative (foyer, placement...)?  OUI  NON

#### Je verse ce jour

*Le règlement du séjour (au minimum 30% d'acompte obligatoire pour valider l'inscription)*

Par chèque n°: ..... Banque : .....

Par Carte Bancaire (site internet)

L'adhésion à la Fédération Léo Lagrange (obligatoire)

Individuelle et familiale : 10 €

*NB : Si vous êtes déjà adhérent à un autre Club Léo Lagrange pour l'année, joindre impérativement une copie de la carte afin d'éviter que celle-ci vous soit refaite et facturée*



### AUTORISATION DES PARENTS

**Nous soussignés** (noms et prénoms du père et/ou de la mère et/ou du représentant légal) ..... après avoir pris connaissance des conditions générales du fonctionnement des séjours, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues. De plus, nous nous engageons, s'il y a lieu, à rembourser à l'association le montant des frais médicaux.

**Respect du droit à l'image :** J'autorise Vacances Léo Lagrange à photographier mon enfant afin d'illustrer les différents types de supports de Vacances Léo Lagrange et de la Fédération Léo Lagrange (plaquettes, catalogues,...) ainsi que leurs sites internet.  OUI  NON

A ..... le .....

*Lu et approuvé* (signature obligatoire)

Le Père La Mère Le Tuteur Légal

### Pièces à joindre (à l'exception des classes de découverte)

- La présente fiche d'inscription et la fiche sanitaire avec photos dûment complétées et signées
- Le chèque d'acompte et d'adhésion.
- L'attestation au test aquatique.

### Observations

.....  
.....  
.....  
.....

Centre de Vacances des Iles du Frioul  
15, ch. de Ste-Estève  
13007 MARSEILLE  
Tél. : 04 9159 01 73  
frioul@vacancesleolagrange.com

CACHET ORGANISME



**FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

**1-VACCINATION** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

**2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR**

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
 MÉDICAMENTEUSES  oui  non  
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
 Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

**3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

**4-RESPONSABLES DU MINEUR**

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....  
 TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....  
 TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : ..... Signature : .....

## Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques

<b>ATTESTATION</b>
--------------------

Je soussigné, ....., en qualité de maître-nageur sauveteur ou

Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (activité aquatique : .....) )

certifie que .....

a réussi le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs et séjours de vacances :

- déplacement dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres
- avec un passage sous une ligne d'eau posée et non tendue
- parcours réalisé dans la partie du bassin au moins égale à 1m80.
- un départ effectué par une chute volontaire arrière
  - o en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau
  - o ou en plan d'eau naturel à partir d'un support flottant.

Le..... à .....

Signature :

**Référence juridique : arrêté du 20 juin 2003 modifié Annexe 1 et arrêté du 3 juin 2004 modifiant l'arrêté du 20 juin 2003**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU SCASC

### VACANCES 2024 (À conserver par l'agent AMU)

#### Public : Stages et séjours : 6/17 – BAFA : 16/21 ans

- Les activités proposées sont ouvertes uniquement aux enfants à la charge fiscale des personnels d'AMU, c'est-à-dire vivant dans le foyer de l'agent. **En cas de divorce/séparation** : l'agent doit attester que l'enfant concerné par la demande de stage/séjour est à sa charge fiscale. **Familles recomposées mariées ou pacsées** : les enfants du conjoint non personnel de l'Université sont bénéficiaires s'ils sont à la charge fiscale du couple.
- Les enfants à charge des personnels en activité sont bénéficiaires depuis leurs 6 ans jusqu'à la veille de leur majorité.
- Les jeunes de 17 ans révolus, peuvent s'inscrire à un séjour avec subvention même s'ils atteignent les 18 ans au cours du séjour. Aucune inscription possible si le jeune a atteint 18 ans le 1<sup>er</sup> jour du séjour.
- Pour les stages BAFA uniquement, l'âge limite est fixé à 21 ans.
- Le personnel AMU devra continuer d'être bénéficiaire du SCASC et donc en activité durant le déroulement du stage/séjour de son enfant.
- Les orphelins d'un personnel AMU décédé sont bénéficiaires dans les mêmes conditions.

#### Inscriptions Enfance

1. **Nouveauté** : Il est désormais nécessaire d'effectuer votre dossier annuel d'ouverture de droits à chaque changement d'année civile directement en ligne via le lien <https://claps.univ-amu.fr/>. La subvention sera déterminée pour l'ensemble de l'année civile 2024, à partir des informations et des justificatifs fournis.
2. Respect obligatoire des dates et horaires de la campagne. Selon les cas, des listes d'attente sont établies en fonction du volume de la demande et du nombre de places mises à disposition par le prestataire (contraintes hébergement et transport et autres CSE inscrits). Une priorité est donnée aux familles qui n'ont pas bénéficié d'un stage/séjour subventionné du Catalogue Enfance du SCASC lors des vacances précédentes. De plus, en cas de départage, les dates et heures de réception du dossier par le SCASC servent de référence supplémentaire dans la constitution des listes des participants.
3. Toute inscription s'accompagne du dépôt du **dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies)** à votre bureau SCASC ou par mail (les adresses des différents campus sont disponibles en dernière page).
4. Si le dossier contient des adhésions/timbres, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent, ou adressé par voie postale/navette dans le respect des dates d'inscription.
5. L'inscription sera confirmée par un mail du SCASC.

#### Subvention applicable sur le tarif « Organisme »

- La subvention SCASC est attribuée pour un seul séjour OU pour 1 ou 2 stages maximum, par enfant et pour chaque période de vacances scolaires. IL N'EST DONC **PAS POSSIBLE QU'À LA FOIS UN STAGE ET UN SÉJOUR SOIENT SUBVENTIONNÉS POUR UN MÊME ENFANT DURANT UNE MÊME PÉRIODE DE VACANCES.**



## Règlement :

### ➤ **Paiement par carte bancaire<sup>(1)</sup> ou chèque bancaire<sup>(2)</sup> :**

- Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable d'AMU.
- Le chèque ne doit comporter ni rature, ni plus de deux chiffres après la virgule.

**En cas de fratrie**, le règlement par chèque peut être groupé s'il s'agit des mêmes stages et séjours, sur les mêmes périodes.

- **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est ≤ à 90 € :**
    - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
  - **Pour les stages/séjours dont le montant à charge de l'agent est > à 90 € :**
    - Paiement de la totalité au dépôt du dossier (chèque) ou à la réception du mail de confirmation (CB)
- OU**
- Paiement en plusieurs fois :

#### **(1) CHÈQUE BANCAIRE :**

1 acompte de 50% au dépôt du dossier et 1 chèque de solde de 50% le mois suivant l'inscription.

Les chèques doivent être remis en main propre ou envoyés par voie postale/navette à votre SCASC Campus. En cas d'envoi, merci d'en faire un scan et de l'adresser à : [scasc-enfance@univ-amu.fr](mailto:scasc-enfance@univ-amu.fr)

#### **(2) CARTE BANCAIRE :**

Possibilité de payer en 3 fois sur base de l'échéancier qui vous sera proposé lors du mail de confirmation.

Si votre paiement n'intervient pas dans les délais impartis par le SCASC, votre inscription sera annulée à vos frais.

### ➤ **Paiement en Chèques-Vacances (ANCV) (dans la limite de 90% du prix du stage/séjour) :**

L'ensemble des Chèques-Vacances doit être remis lors du dépôt du dossier à votre bureau SCASC Campus. Le reste à charge devra être réglé par CB ou chèque bancaire. Le paiement en plusieurs fois reste néanmoins possible si la somme due restante est d'un montant supérieur à 90€.

Les Chèques-Vacances doivent être libellés au nom de l'organisme proposant le stage/séjour, au crayon à papier, dans l'attente de la validation de l'inscription (ex : REVE). Si l'inscription n'est pas validée, vos Chèques-Vacances vous seront remis en main propre par votre SCASC Campus ou renvoyés par lettre recommandée avec AR en cas d'impossibilité de vous déplacer.

## Annulation après la validation des inscriptions par le SCASC

- Tout stage/séjour débuté est dû dans son intégralité.
- Les conditions d'annulation dépendent des politiques commerciales de chaque partenaire.
- **Lors de chaque annulation, les parents doivent en informer le prestataire Enfance (REVE, La Ligue, SMUC...) et le SCASC par écrit en transmettant les justificatifs.**
- Les retenues et remboursements éventuels sont gérés par le SCASC. C'est le SCASC qui effectuera un virement crédit au bénéfice du parent ou qui lui demandera un complément de paiement. Si un parent annule un stage/séjour, sans motif valable et sérieux, le SCASC se réserve le droit de demander aux parents le paiement de 100% du prix organisme du stage/séjour (prix payé par l'agent + partie subventionnée).
- Les coordonnées des prestataires Enfance sont disponibles sur le site Intranet d'Aix-Marseille Université, et en bas de chaque page du Catalogue qui les concerne.
- Lors du stage/séjour, l'enfant est sous la responsabilité du prestataire Enfance. S'il est renvoyé pour comportement inadapté, les frais de transport seront à la charge des parents. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué. Le SCASC et le prestataire pourront prendre des sanctions à l'encontre de l'enfant sur les inscriptions à venir.

# SCASC CAMPUS VACANCES ETE 2024

## Inscriptions :

**Du lundi 18 mars à 09h au lundi 25 mars 2024 à 12h**

Toute inscription s'accompagne du dépôt du dossier d'inscription complet signé + pièces justificatives + règlement au SCASC (selon les modalités choisies). Si le dossier **contient des adhésions/timbres**, etc., il devra être remis en mains propres sur le campus dont relève l'agent (si la situation sanitaire le permet), ou adressé par voie postale/navette dans **le respect des dates d'inscription**.

**Pour tous renseignements : Contactez vos campus (liste ci-dessous)**

### Campus Aix

[scasc-aix@univ-amu.fr](mailto:scasc-aix@univ-amu.fr)  
Skype : [celine.dufort@univ-amu.fr](mailto:celine.dufort@univ-amu.fr)  
04 13 55 30 25

#### Horaires en présentiel :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
9h - 12h30 / 13h30 - 16h

**Fermé les mercredis**

**Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars**

#### Sites extérieurs rattachés :

IAE-Arbois-MMSH-IRT-IECJ-IMPGT-SUFA-  
UTL Aix-Forbin-Montperrin-INSPE-SUAPS-  
IUT-Aix IUT-Salon

### Campus Marseille Centre

[scasc-centre@univ-amu.fr](mailto:scasc-centre@univ-amu.fr)  
04 13 55 05 31

#### Horaires en présentiel :

Lundi :  
9h-12h30 / 13h30-16h  
Mardi, jeudi & vendredi :  
9h-12h30

#### Sites extérieurs rattachés :

Place Le Verrier-Les Olives-Droit et FEG  
Canebière (Puis de Chavanne-Colbert-Ilot du  
Bois) - Digne-Aubagne-Arles-Avignon

### Campus Étoile

[scasc-etoile@univ-amu.fr](mailto:scasc-etoile@univ-amu.fr)  
Skype : [coralie.maisonueve@univ-amu.fr](mailto:coralie.maisonueve@univ-amu.fr)  
Tel : 04 13 94 51 19

#### Horaires en présentiel :

**Du lundi au jeudi :**

9h-12h30 / 13h30-16h

**Vendredi en télétravail :**

9h-12h30 / 13h30-16h

(vous pouvez déposer le dossier au courrier)

**Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars**

#### Sites extérieurs rattachés :

Dépt. IUT St-Jérôme, Salon de Provence

### Campus Luminy

[scasc-luminy@univ-amu.fr](mailto:scasc-luminy@univ-amu.fr)  
Skype : [alexandre.emelina@univ-amu.fr](mailto:alexandre.emelina@univ-amu.fr)  
04 13 94 59 31

#### Horaires en présentiel :

Lundi mercredi jeudi et vendredi :  
9h-12h30 / 13h30-16h00

#### Sites extérieurs rattachés :

Joseph Aiguier-OSU Endoume-Dépt IUT La  
Ciotat-Pôle de Gap

### Site Pharo

[scasc-pharo@univ-amu.fr](mailto:scasc-pharo@univ-amu.fr)  
Skype : [sophie.sanchez.1@univ-amu.fr](mailto:sophie.sanchez.1@univ-amu.fr)  
04 91 32 41 61

#### Horaires en présentiel :

Lundi :  
8h30-12h30 / 13h15-17h00  
Mercredi, Jeudi, Vendredi :  
8h30-12h30

### Campus Timone

[scasc-timone@univ-amu.fr](mailto:scasc-timone@univ-amu.fr)  
Skype : [sabine.goitre@univ-amu.fr](mailto:sabine.goitre@univ-amu.fr)  
04 91 32 43 54

#### Horaires :

Lundi, mardi, jeudi en présentiel :

9h-12h30 / 13h30-16h

Vendredi en télétravail :

9h-12h30 / 13h30-16h

**Fermé les mercredis**

**Fermeture exceptionnelle mardi 19 mars**

#### Sites extérieurs rattachés :

SIUMPPS, EJCAM, UTL Marseille

Nord : Faculté de Médecine site Nord - EU3M